



Solidaire  
depuis 1921

Analyse du budget fédéral 2024-2025

Conseil confédéral  
12 et 13 juin 2024



## Évolution de la conjoncture économique

Cette section passera en revue rapidement certains indicateurs économiques importants, puisque ceux-ci ont un impact direct sur les finances publiques du gouvernement du Canada.

Le budget prévoit que la croissance du PIB réel passera de 1,1 % en 2023 à 0,7 % en 2024. Cela s'explique notamment par la politique monétaire restrictive de la Banque du Canada, qui vise à juguler la croissance de l'inflation. Toutefois, le taux directeur de la banque centrale devrait amorcer un cycle baissier dans la deuxième partie de 2024, ce qui devrait occasionner une croissance du PIB réel de 1,9 % en 2025.

Même si la croissance économique diminue en 2024, le PIB nominal (qui prend en compte le PIB réel et l'inflation du PIB) devrait passer de 2,7 % en 2023 à 3,8 % en 2024. Lors des années suivantes, le PIB nominal s'établira autour de 4,0 % selon les prévisions.

Le ralentissement économique en cours fait en sorte que la moyenne annuelle du taux de chômage passera de 5,4 % en 2023 à 6,3 % en 2024 et 2025. Le taux de chômage devrait par la suite diminuer graduellement à 5,7 % en 2028. Les prévisions indiquent que le taux de chômage devrait atteindre 6,5 % au quatrième trimestre de 2024, un niveau inférieur aux sommets atteints au cours des récessions passées. Compte tenu de la forte croissance démographique qui se poursuit, cette hausse du taux de chômage devrait être attribuable surtout au ralentissement de l'embauche plutôt qu'à d'importantes mises à pied.

La croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) a été de 3,9 % en 2023. Elle devrait s'établir à 2,5 % en 2024. Pour les années suivantes, la croissance de l'IPC devrait se stabiliser à environ 2,0 %, soit la moyenne de la fourchette cible de la Banque du Canada.

Les taux d'intérêt à court terme (bons du Trésor à 3 mois) devraient passer d'une moyenne de 4,8 % en 2023 à 4,5 % en 2024 et à 3,1 % en 2025, avant de s'établir à 2,7 % au cours des trois dernières années de la période de projection. Les taux d'intérêt à long terme (obligations du gouvernement à 10 ans) devraient atteindre en moyenne 3,3 % au cours de la période de projection.

Enfin, la croissance économique des États-Unis, le principal partenaire commercial du Canada, devrait être plus élevée qu'au Canada en 2023 et 2024 avec une croissance du PIB réel de 2,5 % et 2,2 % respectivement. Par la suite, la croissance économique évoluerait à un taux marginalement plus élevé selon les prévisions du budget.

**Tableau 1 Indicateurs économiques principaux du Canada  
(en % ou moyenne annuelle)**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>PIB réel</b>	1,1	0,7	1,9	2,2	2,1	2,0
<b>PIB nominal</b>	2,7	3,8	3,9	4,2	4,2	4,0
<b>PIB nominal (milliards de dollars)</b>	2 889	2 998	3 115	3 246	3 382	3 518
<b>Inflation du PIB</b>	1,6	3,0	1,9	2,0	2,0	2,0
<b>Indice des prix à la consommation (IPC)</b>	3,9	2,5	2,1	2,1	2,0	2,0
<b>Taux de chômage</b>	5,4	6,3	6,3	6,0	5,8	5,7
<b>Taux des bons du Trésor à 3 mois</b>	4,8	4,5	3,1	2,7	2,7	2,7
<b>Taux des obligations à 10 ans</b>	3,3	3,3	3,2	3,3	3,3	3,4
<b>PIB réel des États-Unis</b>	2,5	2,2	1,6	2,0	1,9	1,9

## Cadre financier du gouvernement du Canada

Pour l'exercice financier 2023-2024, le budget prévoit un déficit budgétaire de 40,0 milliards de dollars (1,4 % du PIB), c'est-à-dire le même montant qui était prévu dans l'énoncé économique de l'automne 2023. Le gouvernement avait fait du respect de la cible de déficit de l'automne dernier un point d'ancrage de sa politique fiscale.

Depuis l'énoncé économique de l'automne 2023, l'évolution de la situation économique et budgétaire a toutefois procuré une marge de manœuvre de 3,4 milliards de dollars au gouvernement en 2023-2024. Tout en respectant sa cible de déficit budgétaire, le gouvernement a choisi d'utiliser la marge de manœuvre pour financer de nouvelles dépenses de programmes.

Lors des prochaines années, le déficit budgétaire diminuera progressivement : 39,8 milliards de dollars en 2024-2025 (1,3 % du PIB), 30,8 milliards de dollars en 2026-2027 (0,9 du PIB), 20 milliards en 2028-2029 (0,6 % du PIB). Avec un déficit budgétaire inférieur à 1 % du PIB en 2026-2027, le gouvernement respecte un autre point d'ancrage de sa politique fiscale qu'il a fixé à l'automne 2023.

Le budget ne prévoit pas de retour à l'équilibre budgétaire à moyen terme, puisque le gouvernement estime que la réalisation de faibles déficits en proportion du PIB lui permet

d'investir davantage dans les politiques économiques et sociales. Historiquement, la CSN a salué cet aspect de la politique budgétaire et fiscale du gouvernement libéral fédéral, puisque cela lui permet notamment d'investir davantage dans la politique sociale. Le budget vient toutefois préciser les limites de la volonté du gouvernement à faire des déficits budgétaires pour investir, dans un contexte où les élections de 2025 approchent et où le Parti conservateur est actuellement en avance dans les sondages.

Le cadre financier du gouvernement prévoit que l'importance de la dette fédérale en proportion de PIB diminuera lentement lors des prochaines années, passant de 42,1 % en 2023-2024 à 39,0 % en 2028-2029. Le service de la dette en proportion du PIB devrait plafonner à 1,8 % à compter de 2024-2025; le ratio service de la dette/PIB était de 1,2 % en 2022-2023 et de 1,6 % en 2023-2024. La croissance de ce ratio s'explique par l'augmentation importante de la dette publique (notamment en raison des soutiens de revenus engagés par le gouvernement lors de la pandémie de COVID-19) et la politique monétaire restrictive de la Banque du Canada qui a poussé les taux d'intérêt à la hausse.

**Tableau 2 État sommaire des opérations budgétaires (en milliards de dollars)**

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
<b>Revenus totaux</b>	465,1	497,8	514,6	535,7	561,4	586,3
<b>Dépenses totales</b>	-505,1	-537,7	-553,6	-566,5	-588,2	-606,3
Dépenses de programmes	-450,3	-480,5	-496,3	-509,6	-526,3	-544,4
Service de la dette	-47,2	-54,1	-54,9	-57,0	-60,9	-64,3
Pertes actuarielles nettes	-7,6	-3,1	-2,4	0,1	-1,0	2,4
<b>Solde budgétaire</b>	-40,0	-39,8	-38,9	-30,8	-26,8	-20,0
<b>Dette fédérale</b>	1 215,5	1 255,3	1 294,1	1 324,9	1 351,7	1 371,7
<b>% du PIB</b>						
Solde budgétaire	-1,4	-1,3	-1,2	-0,9	-0,8	-0,6
Service de la dette	1,6	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Dette fédérale	42,1	41,9	41,5	40,8	40,0	39,0

Le budget comporte 52,9 G\$ en nouvelles dépenses de 2023-2024 à 2028-2029; 56,1 milliards en prenant en compte les mesures stratégiques annoncées depuis l'énoncé économique de l'automne 2023. Ces nouvelles dépenses sont en grande partie financées par les deux éléments suivants :

- Sur la période du cadre financier, une marge de manœuvre de 29,1 milliards de dollars se dégage par rapport aux prévisions de l'automne dernier, en raison d'une évolution économique et budgétaire favorable.
- Sur le même horizon, le budget comporte aussi des revenus discrétionnaires additionnels, à hauteur de 18,2 milliards de dollars.

## Principales initiatives du budget 2024-2025

Les initiatives de dépenses et de revenus du budget sont regroupées selon les thèmes suivants :

- Des logements plus abordables (8,5 milliards sur six ans);
- Donner à chaque génération les moyens de réussir (10,5 milliards sur six ans);
- Réduire le coût de la vie au quotidien (0,2 milliard sur six ans);
- Croissance économique pour chaque génération (7,6 milliards sur six ans);
- Des communautés plus en santé et plus en sécurité (6,3 milliards sur six ans);
- Un avenir équitable pour les Autochtones (9,1 milliards sur six ans);
- Protéger la population et défendre la démocratie (10,7 milliards sur six ans);
- L'équité fiscale pour chaque génération (revenus de 18,1 milliards sur six ans).

### *Mesures pour faire face à la crise du logement*

Le budget précise les paramètres du Plan du Canada pour le logement annoncé le 12 avril 2024. Ce plan prévoit la création de 2 millions de logements additionnels au-delà des 1,87 million de logements dont la construction est déjà attendue d'ici 2031. Il s'agit donc de construire 3,87 millions de logements au total sur cet horizon.

Selon le gouvernement fédéral, les mesures du budget 2024-2025 et de l'énoncé de l'automne 2023 permettront de financer 1,2 million de logements. Pour les 800 000 autres logements à construire, le gouvernement fédéral compte sur la contribution des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux. Des négociations entre ordres de gouvernement seront donc nécessaires. Des mesures sont aussi mises en place pour soutenir les locataires et réduire les coûts d'accession à la propriété.

Les nouveaux investissements du gouvernement dans le secteur du logement sont tout à fait nécessaires, mais ils demeurent insuffisants, puisque la crise du logement sévit depuis quelques années déjà. Rappelons que le gouvernement fédéral a commencé à se retirer du secteur du logement social, dont il était le principal bailleur de fonds, dès 1994. Encore l'été dernier, Justin Trudeau affirmait que le logement n'était pas une mission essentielle du gouvernement fédéral. En raison de l'accélération de la crise, le gouvernement a dû se résoudre à intervenir de nouveau dans ce secteur après des décennies de laxisme.

La Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) estime qu'il faudrait construire 3,45 millions de logements additionnels d'ici 2030 pour avoir une offre suffisante afin d'assurer un retour à l'abordabilité<sup>1</sup>. Or le gouvernement prévoit la construction de 2 millions

---

<sup>1</sup> SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENTS (SCHL), *Pénurie de logements au Canada – Mise à jour sur la quantité de logements nécessaire d'ici 2030*, juin 2023.

de logements additionnels. La crise du logement est donc avec nous pour un moment malgré les investissements importants annoncés dans ce secteur dans le budget.

Il est impossible de faire ici la nomenclature des nombreuses mesures du Plan du Canada pour le logement, mais voici les principales :

- Programme de prêt pour la construction d'appartements : l'enveloppe de programme est bonifiée de 15 milliards de dollars, ce qui permettra la construction d'un minimum de 30 000 logements locatifs additionnels d'ici 2031 (au total, l'enveloppe du programme est de 55 milliards de dollars, ce qui rendra possible la construction de 131 000 logements locatifs);
- Fonds pour le logement abordable : construction de 60 000 logements abordables et réparation de 240 000 autres (14 milliards de dollars);
- Plan pour l'usage de terrains publics à des fins résidentielles : 250 000 logements d'ici 2031;
- Fonds pour accélérer la construction de logements : ce fonds vise à inciter les municipalités à éliminer les obstacles en matière de zonage, ce qui rendra possible la construction de 750 000 logements lors des dix prochaines années (4,4 milliards de dollars).
- Bâtir au Canada : programme fédéral-provincial pour construire davantage de logements locatifs (le financement fédéral proviendra du programme de prêt pour la construction d'appartements). L'accès aux fonds fédéraux est notamment conditionnel au respect des critères établis dans le cadre de BC Builds (un programme de Colombie-Britannique).
- Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement : ce fonds vise les infrastructures d'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets (6 milliards de dollars sur dix ans);
- Fonds canadien de protection des loyers : ce fonds a pour objectif l'acquisition de logements existants par des organismes à but non lucratif (OBNL) et le maintien des loyers à un niveau raisonnable (480 millions de dollars sur cinq ans);
- Nouvelle charte canadienne des droits des locataires : celle-ci sera élaborée et mise en œuvre en partenariat avec les provinces et les territoires. Elle vise notamment à protéger les locataires contre les pratiques déloyales des propriétaires et à accroître la transparence sur le niveau des loyers.
- Une nouvelle disposition de la charte hypothécaire canadienne rend possible l'amortissement d'une propriété nouvellement construite sur 30 ans;
- Augmentation de la limite du Régime d'accession à la propriété (RAP) de 35 000 \$ à 60 000 \$;
- Prolongation de l'interdiction d'achat de maisons canadiennes par des étrangers jusqu'en 2027;
- Les municipalités qui souhaitent obtenir un financement du Fonds permanent pour le transport en commun du gouvernement fédéral devront prendre des mesures pour

accroître l'offre de logement à proximité des lignes de transport en commun à haute fréquence.

- Formation de travailleurs spécialisés en construction et la reconnaissance des titres de compétence étrangers (130 millions de dollars sur deux ans).
- Le budget annonce que toute communauté qui souhaite obtenir un financement prévisible à long terme par l'intermédiaire du Fonds permanent pour le transport en commun du gouvernement fédéral à venir devra prendre des mesures pour accroître directement l'offre de logements là où elle est le plus nécessaire, en venant :
  - Éliminer toutes les exigences minimales obligatoires d'espaces de stationnement dans un rayon de 800 mètres d'une ligne de transport en commun à haute fréquence;
  - Permettre la construction de logements à haute densité à moins de 800 mètres d'une ligne de transport en commun à haute fréquence;
  - Permettre la construction de logements à haute densité à moins de 800 mètres d'établissements d'enseignement postsecondaire
  - Mener une évaluation des besoins en logement pour toutes les communautés ayant une population de plus de 30 000 habitants.
- Afin d'améliorer la productivité de l'industrie de la construction et de bâtir des logements plus vite et plus intelligemment, à des prix abordables, le gouvernement annonce des investissements importants dans les nouvelles technologies de construction : usines de maisons préfabriquées, production de bois de masse, construction par panneaux, l'impression 3D et catalogues de conception de logements préapprouvés. L'élaboration d'un catalogue de conception de logements reprend une idée mise en œuvre au Canada après la Seconde Guerre mondiale. Le catalogue comprendra un maximum de 50 modèles de maisons (ex. logements modulaires, maisons en rangée, quadruplex, immeubles à six logements, logements accessoires) que les provinces, les territoires et les municipalités pourraient utiliser pour simplifier et accélérer l'approbation et la construction de projets domiciliaires. La première phase du catalogue sera publiée à l'automne 2024.
- Le gouvernement annonce aussi qu'il fera en sorte de diminuer la part des résidents temporaires dans la population canadienne de 6,5 % actuellement à 5 % d'ici 2027. Cela entraînera une diminution d'environ 600 000 résidentes et résidents temporaires au Canada par rapport aux niveaux actuels. Cette mesure, qui agit sur la demande de logements, contrairement à plusieurs des autres mesures annoncées qui agissent sur l'offre, devrait avoir pour effet de réduire la croissance des loyers.

### ***Programmes sociaux et protection coût de la vie***

Plusieurs mesures du budget visent à renforcer le filet de sécurité sociale et à aider plusieurs segments de la population à faire face à la forte inflation qui sévit au Canada depuis quelques années. Voici certaines des mesures les plus importantes :

- Dans le cadre de l'entente du gouvernement minoritaire libéral avec le NPD, le gouvernement annonce la première phase de la mise en place d'un régime universel d'assurance-médicaments au Canada qui couvrira de nombreux contraceptifs et médicaments contre le diabète (1,5 milliard de dollars sur cinq ans). La couverture des

moyens de contraception par le programme bénéficiera à 9 millions de femmes tandis que l'accès aux médicaments contre le diabète sera amélioré pour 3,7 millions de personnes. La CSN salue ce premier pas, mais il faudra élargir la couverture à d'autres médicaments, et pour cela, il faudra une entente avec les provinces, dont le Québec.

- Création de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées qui vise les personnes en situation de handicap, à faible revenu et en âge de travailler (investissement de 6,1 milliards de dollars sur cinq ans). Cette prestation vise à compléter les mesures provinciales de soutien de revenu et viendra en aide à 600 000 personnes handicapées.
- Prolongation de la mesure de soutien de revenu du programme d'assurance-emploi qui s'adresse aux travailleurs et travailleuses qui occupent des emplois saisonniers jusqu'en octobre 2026 (263,5 millions de dollars sur quatre ans à compter de 2024-2025). Malgré l'engagement du gouvernement à réformer le programme d'assurance-emploi, il n'y a toujours aucune avancée de ce côté. Quelque 60 % des travailleuses et travailleurs qui perdent leur emploi continueront de ne pas avoir accès à des prestations, même s'ils cotisent au programme.
- Création d'un programme national d'alimentation scolaire (1 milliard de dollars sur cinq ans). Le gouvernement fédéral entend collaborer avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones pour élargir l'accès aux programmes d'alimentation scolaire. Le nouveau programme devrait bénéficier à plus de 400 000 enfants chaque année.
- Programme de prêts pour l'expansion des services de garde (à titre de financement initial, le gouvernement accorde 179,4 millions de dollars sur cinq ans). Le gouvernement du Québec devra obtenir sa part de ce nouveau financement. Toujours relativement au secteur des services de garde à l'enfance, le budget annonce des modifications législatives à la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants et à la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants afin d'étendre le programme d'exonération de remboursement du prêt d'études au personnel éducatif de la petite enfance qui travaille dans des communautés rurales et éloignées (investissement de 48 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026).
- Nouveau fonds pour la santé mentale des jeunes (500 millions de dollars sur cinq ans). Ce fonds aidera les organismes de santé communautaire à offrir plus de soins aux jeunes Canadiennes et Canadiens.
- Le budget annonce 607,9 millions de dollars additionnels sur deux ans pour financer le Programme d'incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission. Depuis l'introduction de ce programme en 2019, la part des véhicules zéro émission dans l'ensemble des ventes de véhicules neufs est passée de 3 % à 11 % en 2023. Fait à noter, le récent budget du Québec a annoncé l'élimination progressive du programme incitatif québécois visant l'achat de véhicules zéro émission.
- Comme chaque année, le gouvernement fédéral alloue des sommes importantes pour répondre aux besoins des communautés autochtones. Sur six ans, 3,33 milliards de dollars sont consacrés aux services d'éducation, 3,8 milliards de dollars vont aux services de santé et environ 1,6 milliard de dollars sont accordés au financement du système

judiciaire et policier autochtone, aux initiatives visant à faire progresser l'autodétermination et la réconciliation économique des Autochtones.

### ***Stimuler la croissance économique***

Comme dans chaque budget, le gouvernement investit fortement dans des politiques sectorielles visant à favoriser le développement au Canada de secteurs technologiques porteurs. Tout comme le Québec, le gouvernement fédéral consacre des investissements importants dans des secteurs comme l'intelligence artificielle et les technologies propres.

Concernant ce dernier secteur, le budget de cette année poursuit sur la voie tracée l'an dernier avec le plan visant à assurer la compétitivité du secteur des technologies propres à la suite des investissements importants faits dans ce secteur par l'*Inflation Reduction Act* des États-Unis. Toutefois, même si les solutions technologiques représentent une partie de la solution à la lutte au réchauffement climatique, certaines solutions technologiques proposées apparaissent discutables. Par exemple, l'existence du crédit d'impôt pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone confirme que le gouvernement n'a pas l'intention de programmer la décroissance du secteur des hydrocarbures, ce qui est pourtant nécessaire pour lutter contre les changements climatiques et atteindre les cibles de l'Accord de Paris.

Par ailleurs, la transition énergétique doit s'appuyer beaucoup plus sur le transport en commun puisque même si l'auto électrique n'émet pas de gaz à effet de serre (GES), elle comporte tout de même plusieurs impacts négatifs du point de vue environnemental. En collaboration avec les autres ordres de gouvernement, le gouvernement fédéral doit bonifier le financement du transport en commun. L'offre de service étant le moteur principal de la demande de transport en commun, les gens l'utiliseront si le service est plus fréquent, plus pratique et plus rapide. Pour qu'il en soit ainsi, il faut financer tant les immobilisations que les opérations. Ces investissements sont d'autant plus nécessaires que les sociétés publiques de transport en commun peinent à retrouver l'achalandage prépandémie.

Voici certaines des mesures importantes du budget en ce qui a trait au développement économique, technologique et énergétique :

- Le budget instaure un nouveau crédit d'impôt de 10 % à l'investissement dédié à la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques (coût de 80 millions de dollars sur cinq ans). Le crédit est applicable au coût des bâtiments des trois segments de la chaîne d'approvisionnement suivants :
  - Assemblage de véhicules électriques;
  - Production de batteries pour les véhicules électriques;
  - Production de matériaux actifs de cathodes.

En plus de favoriser le développement de la filière des véhicules électriques et de déployer des crédits d'impôt pour le développement des énergies propres, la CSN estime que le gouvernement devrait augmenter ses investissements dans le transport en commun, puisqu'il s'agit de l'un des meilleurs moyens d'accélérer la décarbonation de l'économie canadienne.

- Le budget fait connaître les modalités du crédit d'impôt à l'investissement de 15 % dans l'électricité propre, dont les sociétés d'État, comme Hydro-Québec, peuvent se prévaloir sous certaines conditions (les sociétés d'État doivent notamment verser les salaires syndicaux en vigueur et créer des possibilités d'apprentissage). Le crédit d'impôt devrait coûter 7,2 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2024-2025 et 25 milliards de dollars de plus de 2029-2030 à 2034-2035. Les investissements admissibles au crédit d'impôt sont les suivants :
  - Les systèmes de production d'électricité à faibles émissions utilisant de l'énergie éolienne, solaire, hydraulique ou géothermique, ou encore de l'énergie produite à partir de la biomasse résiduelle ou du gaz naturel avec captage et stockage du carbone;
  - Les systèmes fixes de stockage de l'électricité exploités sans combustibles fossiles, comme les batteries et le stockage d'énergie hydroélectrique par pompage;
  - Le transport de l'électricité entre les provinces et les territoires.
- Pour permettre au Canada de tirer avantage de l'intelligence artificielle (IA), le budget de 2024 annonce une augmentation considérable de 2,4 milliards de dollars du soutien ciblé en IA. Le gouvernement accorde notamment un financement 2,0 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025 pour lancer le Fonds d'accès à une puissance de calcul pour l'IA et la Stratégie du Canada sur une puissance de calcul souveraine pour l'IA, afin d'aider le secteur de la recherche et les entreprises à accéder à la puissance informatique dont elles ont besoin pour être concurrentielles.
- Pour soutenir le milieu canadien de la recherche, un financement additionnel est accordé aux fonds subventionnaires (1,8 milliard de dollars sur cinq ans). De plus, la valeur des bourses de maîtrise, de doctorat et de postdoctorat est bonifiée, et 1 720 étudiants de plus en bénéficieront (825 millions de dollars du cinq ans).
- Le gouvernement met sur pied un groupe de travail présidé par Stephen Poloz (un ancien gouverneur de la Banque du Canada) qui a pour objectif les fonds de pension canadiens à investir davantage au Canada, notamment dans les secteurs suivants : infrastructures physiques et digitales, intelligence artificielle, et capital de risque. Le groupe de travail s'intéressera particulièrement aux aéroports canadiens, un type d'actif dans lequel les fonds de pension aimeraient investir si jamais le gouvernement modifiait les règles actuelles.

### ***Protéger la population et la démocratie***

Le budget identifie clairement des pays comme la Russie et la Chine comme des menaces à la démocratie, à l'ordre international fondé sur des règles de même qu'au commerce international libre et ouvert. Puisqu'un monde multipolaire semble devoir succéder au monde unipolaire dominé par les États-Unis à la suite de l'effondrement de l'Union soviétique au début des années 1990, le Canada, comme l'ensemble des pays alliés aux États-Unis (pays européens, Japon, Corée du Sud, Australie, etc.) juge nécessaire d'augmenter ses investissements de nature sécuritaire. Voici certains des investissements principaux :

- Le budget propose des investissements de base de 8,1 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, et de 73,0 milliards sur 20 ans dans le ministère de la Défense nationale (MDN), le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) et Affaires mondiales Canada (AMC), afin que le Canada soit prêt à réagir aux menaces mondiales. En matière de défense, le ratio des dépenses au PIB du Canada devrait atteindre 1,76 % d'ici 2029-2030. Le Canada s'approche ainsi de son engagement envers l'OTAN qui est de consacrer 2 % du PIB aux dépenses militaires.
- Des investissements de 1,926 milliard de dollars sur cinq ans et de 8,2 milliards de dollars au cours des années à venir sont prévus pour le maintien des navires de la marine royale canadienne. Il est notamment question de prolonger la durée de vie utile des frégates de la classe Halifax et de prolonger le contrat de service du pétrolier ravitailleur d'escadre – il s'agit du ravitailleur Astérix qui a été construit par le Chantier Davie Canada inc. – pendant que le Canada attend la livraison des navires de prochaine génération. Cela pourrait donc occasionner des contrats additionnels pour le chantier maritime Davie de Lévis.
- Un financement additionnel de 655,7 millions de dollars sur huit ans à compter de 2024-2025 est accordé au Service canadien du renseignement de sécurité afin d'améliorer ses capacités en matière de renseignement et sa présence à Toronto.
- Le budget confirme le soutien du Canada à l'Ukraine dans le contexte du conflit russo-ukrainien. Lors des cinq prochaines années, le Canada accordera 1,6 milliard de dollars en aide militaire et 173 millions de dollars en aide à la reconstruction et au développement.

### **Mesures fiscales**

- Le gouvernement a décidé de modifier le traitement des gains en capital afin d'obtenir des revenus additionnels afin d'atteindre la cible de solde budgétaire qu'il s'est donnée tout en finançant ses nouvelles initiatives de dépenses. Le budget annonce l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital supérieurs à 250 000 \$ réalisés annuellement par des particuliers et de tous les gains en capital réalisés par des sociétés et des fiducies de 50 % à 66,7 %. Cette mesure accroît la progressivité du système fiscal des particuliers, puisque seulement 0,13 % des particuliers, dont le revenu moyen est de 1,4 million de dollars, devraient payer plus d'impôt à la suite de cette modification. Cette mesure fera augmenter les revenus budgétaires de 19 milliards de dollars lors des cinq prochaines années (provenance des nouveaux revenus : 10,6 milliards des sociétés et fiducies et 8,8 milliards des particuliers).
- Le gouvernement annonce que l'exonération cumulative des gains en capital passera de 1,017 million de dollars à 1,25 million de dollars. Le coût estimé de cette mesure est de 1,04 milliard de dollars sur cinq ans.
- Afin d'encourager l'entrepreneuriat, le gouvernement propose l'Incitatif aux entrepreneurs canadiens qui réduira le taux d'inclusion des gains en capitaux à 33,3 % sur une somme maximale à vie pouvant atteindre 2 millions de dollars de gains en capital admissibles en 2034 (à raison de 200 000 \$ par an de 2025 à 2034). Lorsque cet incitatif sera pleinement mis en œuvre, et combiné à l'exemption cumulative sur les gains en

capital bonifiée, les entrepreneuses et les entrepreneurs bénéficieront d'une exemption combinée d'au moins 3,25 millions de dollars lorsqu'ils vendent la totalité ou une partie d'une entreprise.

- Le gouvernement annonce que conformément à son engagement, il remettra aux petites et moyennes entreprises (PME) le produit de la tarification de la pollution payée par ces dernières de 2019-2020 à 2023-2024 par le biais de la nouvelle Remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises. Les PME pourront toucher ce remboursement direct dans les provinces et territoires où la redevance fédérale sur les combustibles s'applique. Un nombre estimatif de 600 000 sociétés ayant 499 employé-es ou moins bénéficieront de ce remboursement qui représente plus de 2,5 milliards de dollars. Rappelons que cette mesure ne s'applique pas au Québec, puisque ce dernier a son propre système de tarification carbone, le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE).
- Le gouvernement entend aller de l'avant avec son plan de longue date visant à instaurer une taxe sur les services numériques. La CSN salue l'introduction de cette taxe, qu'elle préconisait depuis quelques années déjà. Le gouvernement a jugé qu'il ne pouvait plus attendre la conclusion d'un traité multilatéral sur l'imposition des grandes entreprises mondiales, y compris celles de l'industrie numérique, afin que celles-ci paient leur juste part d'impôt dans les territoires où se trouve leur clientèle (pilier 1 des négociations G20/OCDE). Sous réserve de l'approbation du projet de loi C-59 par le Parlement, la taxe sur les services numériques commencerait à s'appliquer pour l'année civile 2024, cette première année visant les revenus imposables réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. La taxe sur les services numériques fera augmenter les revenus de 5,9 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2024-2025 (2,3 milliards en 2024-2025).
- Le gouvernement ira aussi de l'avant avec la mise en place d'un régime d'impôt minimum mondial qui fera en sorte que les grandes sociétés multinationales soient assujetties à un taux d'imposition effectif minimum de 15 % sur leurs bénéfices partout où elles exercent leurs activités (pilier 2 des négociations G20/OCDE). L'impôt minimum mondial, lequel s'appliquera aux exercices des contribuables qui commencent le 31 décembre 2023 ou après, fera augmenter les revenus de 6,6 milliards de dollars sur trois ans à compter de 2026-2027.
- Le gouvernement augmente la taxe sur le tabac et les produits de vapotage de 4 dollars par cartouche de 200 cigarettes. Cette mesure générera des revenus additionnels de 1,7 milliard de dollars sur 5 ans. Rappelons que dans le budget 2024-2025, le gouvernement du Québec a lui aussi augmenté cette taxe.